



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthaz - no 18 - Mars 2011

Editorial

Prochaines élections communales

Daniel Traini, Président du Conseil communal



Il n'est guère de pays où le peuple participe aussi largement qu'en Suisse aux décisions politiques ! L'actualité nous le démontre quotidiennement ! Tous les cinq ans, les électeurs inscrits, y compris les personnes de nationalité étrangère, peuvent prendre part à l'élection du Conseil communal (législatif), de la Municipalité (exécutif) respectivement du Syndic ou de la Syndique. Toutes les communes vaudoises renouvellent leurs autorités ce printemps. Le 13 mars aura lieu le premier tour de ces élections.

Conseil communal

Penthaz est la seule commune du district du Gros-de-Vaud à élire son Conseil communal au système proportionnel puisque tous les candidats sont inscrits dans l'un des Groupes suivants : Radical – Libéral, Groupement Indépendant Penthaz (GIP) et Socialiste, Verts & Sympathisants.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Dans un premier temps, les électeurs votent pour l'un des groupes mentionnés et les 50 sièges sont répartis proportionnellement aux résultats des groupes en concurrence. Il n'y a qu'un tour. A l'issue du scrutin, chaque groupe se voit attribuer un nombre de sièges proportionnel au pourcentage de suffrages qu'il a récoltés. Dans un deuxième temps, ces sièges sont attribués aux candidats de la liste qui ont obtenu le plus de voix.

Municipalité

Pour l'élection de la Municipalité (exécutif), nous pratiquons le système majoritaire à deux tours. Les électeurs votent pour des personnes et les sièges sont attribués aux candidats qui obtiennent la majorité des voix. Il peut y avoir plusieurs tours. Est élu au premier tour, le candidat qui obtient la majorité absolue, c'est-à-dire au moins la moitié des voix plus une. Cas échéant, au second tour, la majorité relative suffit. Celui qui obtient le plus de voix est élu même s'il n'atteint pas 50 %. Bien que la démocratie directe ne soit pas parfaite, la Suisse accorde aux électeurs un important pouvoir décisionnaire, notre système est probablement le plus élaboré du monde.

.... Alors profitons de cette aubaine et allons voter !!! ♦

Concours photo

Gagnant : Frund jP



Pour cette édition, c'est Monsieur JP Frund qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-

Merci aux autres participants. Nous gardons un enregistrement de leur photo pour une éventuelle publication future.



Communications de la Municipalité

Pages 2 et 3

Au Conseil communal

- Conseil communal du 21 février 2011

Pages 3 et 4

Informations de la Municipalité

- Coup de balai printanier
- Inauguration de la garderie la Chenaille
- Mise de bois de feu
- Recensement des chiens

Pages 4 et 5

La vie des Cancaniers

- Dissolution de l'Association Toit Pour Tous (ATPT) et "Le Local des jeunes," à Penthaz
- Le Venoge Festival a besoin de vous
- Cultes et Messes
- Jubilaires
- Courrier des lecteurs
- Memento (page 11)
- Article « Santé »
- Agenda
- Mérite cantonal vaudois : Madame Chamot-Berthod

Pages 5 à 8

Editeur responsable

La Municipalité de Penthaz

Impression

Imprimerie Favre et Pittet

Correcteurs

Imprimerie Favre et Pittet et Mme C. Bourgeois

Adresse :

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthaz
lecancanier@penthaz.ch

Conception et réalisation

Joël Cavat

Comité de rédaction

Christophe Loetscher, Jérôme Ischi, Pierre-André Ischi et Joël Cavat

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Changement du nom de la Gare

: Le dossier relatif au changement du nom de la gare a été envoyé cette semaine au Département des infrastructures et à l'Office fédéral des transports. ♦

Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Personnel communal

: M. Christian Charrotton est en congé maladie pour probablement environ 3 mois. Pour le remplacer à la conciergerie du Verger, la Municipalité a engagé temporairement M. David Corcuff. De plus, M. Christian Guex pourra reprendre son activité professionnelle à 50% dès le 1er mars. ♦



Prochain Conseil

4 avril 2011
20 juin 2011

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Yves Jauner, municipal

Affaires Sociales, jubilaires : Voir rubrique jubilaires page 6 du Cancanier.

AJERCO : Une journée « portes ouvertes » sera organisée le samedi 9 avril 2011, de 11 h.30 à 13 h.30, à la garderie la Chenaille à Penthaz, ceci afin de présenter les locaux de la garderie à la population.

Jeunesse : Le 25 janvier 2011, lors de la séance extraordinaire de l'Association Toit pour tous, la dissolution de l'association a été votée. Lors de la séance entre les 3 communes Penthaz-Penthaz-Daillens, il a été décidé de maintenir le Local des jeunes. Les 2 animatrices sont engagées par la commune de Penthaz, commune boursière.

ASiCoPe : Nous rencontrons quelques problèmes au niveau des transports suite à des rotations de chauffeur dans les bus de ligne. Certains élèves n'avaient pas leur abonnement sur eux lors du transport et sont restés à quai, ce qui n'a pas plu aux parents. Nous avons contacté notre transporteur afin de résoudre ce problème. Des consignes seront transmises au conducteur afin que les élèves ne restent pas à quai. En décembre, notre boursière ASiCoPe a accouché d'un petit garçon. La boursière, en congé maternité, a été remplacée par une comptable pour la période du congé.

Coup de théâtre après 2 mois d'activité la remplaçante a donné sa démission avec effet immédiat. Une solution rapide de secours a dû être trouvée par le biais des boursiers des communes membres de l'ASiCoPe. La commune de Penthaz a répondu favorablement à cet appel au secours. C'est pourquoi, vous pouvez occasionnellement apercevoir notre boursier M. Bonny à l'école primaire. En tant que responsable des finances de l'ASiCoPe, et au nom du comité directeur, je tiens à remercier encore une fois les autorités de la Commune de Penthaz, ainsi que le boursier pour leur aide qui sera bien entendu rétribuée à la Commune.

Site WEB de la Commune : Le résultat du sondage au sujet du changement du nom de la gare, est, sur 590 votants, 79,3 % pour le changement de nom de la gare en Penthaz, 8% pour changer le nom en « Penthaz-Cossonay », 7% pour conserver le nom actuel et 5,6% pour changer le nom en « Cossonay-Penthaz ». ♦

Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Alfred Mast, municipal

Eclairage public : Depuis 3 ans, donnant en cela suite à une question posée par un Conseiller, nous investissons environ CHF 15'000.— par année pour le remplacement du matériel défectueux par des lampes « nouvelle génération », beaucoup moins gourmandes en électricité. Les nouveaux lampadaires, tels que ceux qui éclairent le giratoire de la Gare, consomment 70 watts au lieu des 125 que consommaient les anciens. 22 de ces lampadaires sont actuellement en fonction dans notre commune. 9 autres luminaires, consommant 35 w ont également été posés, notamment au ch. de la Dent-d'Oche, en remplacement d'anciens qui, eux, en consommaient 80. Paradoxalement, les moins gourmands éclairent plus efficacement que les anciens.

Mais notre réseau a aussi ses points noirs. A mi-décembre dernier, la rte de la Gare n'était plus éclairée et toutes les recherches faites ne nous ont pas permis d'identifier la ou les pannes. Des ingénieurs de Nexans, venus exprès de Cortaillod avec des appareils sophistiqués, n'ont pas eu le succès espéré. Pour les Fêtes de fin d'année, nos employés ont dû, avec une entreprise du village, « bricoler » quelque chose depuis la rte de Dessous-la-Ville, pour alimenter la route de la Gare. Ces problèmes d'alimentation ne concernent pas seulement cette dernière, mais aussi la place Centrale et le ch. de Beau-Site. Comme nous n'avons pas de plan de nos réseaux enterrés, les recherches sont ardues et pourraient encore durer.... A suivre donc. ♦

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme et vice-président de la Municipalité

Yvan Rochat, municipal

La Gare : Voilà déjà bien des années que des études sur la gare ont été faites à la demande du canton. Etudes sur son avenir, ses aménagements, les accès (bus, voitures, piétons) pour plusieurs dizaines de milliers de francs.

Suite aux modifications du PPA (plan partiel d'affectation) sud et nord des Câbleries, le canton nous a demandé de ne pas oublier la gare, entre autres dans le PPA sud, et a exigé une étude sur le trafic. La Municipalité, aujourd'hui, refuse de financer des projets d'études sur la gare et ses alentours sans avoir une garantie du canton et des CFF tant sur le plan de la faisabilité que celui de sa réalisation. Elle estime que suffisamment d'argent a déjà été investi sans qu'aucun résultat n'en découle. En effet, la situation géographique de la gare (voies CFF, routes, Venoge et sa zone de protection (PAC Venoge)) fait qu'il est difficile, voire impossible d'aboutir à une solution raisonnable sans la volonté d'ouverture de chacun.

Les CFF étudient en ce moment l'avenir, les aménagements futurs de notre gare (passage sous-voies, longueur des quais, etc.), suite à la décision d'amener le terminus du RER à Penthalaz ou La Sarraz. Il est à relever que les CFF ne sont pas rentrés en matière pour la création d'un P+R prévu derrière le futur centre multifonctionnel. Des discussions ont repris fin 2010 entre les CFF, Car Postal, le Service de la mobilité et la Municipalité. Le Service de la mobilité doit revenir à la table des discussions avec des "esquisses" de projets d'aménagement de cette gare, susceptibles d'être réalisables. La situation, aujourd'hui, n'est plus gérable. Nous accepterons de participer ou de financer un nouveau projet uniquement si le canton confirme sa faisabilité. D'autre part, les communes de Penthalaz, Daillens, Lussery-Villars et Penthalaz réfléchissent à la possibilité de financer un bus-navette les reliant afin d'améliorer la situation actuelle via la gare. ♦



Conseil communal du 21 février 2011

Christoph Loetscher

Assermentation d'un nouveau membre du conseil

Le Président du Conseil, M. Daniel Traini, procède à l'assermentation de M. Sergio Barbosa, nouveau conseiller communal au sein du groupe socialiste et sympathisants, en remplacement de M. Joël Cavat, démissionnaire.

Adhésion de Penthalaz à l'Association intercommunale du réseau AJERCO

Par souci de garantir la bonne application de la loi sur l'action sociale vaudoise et d'assurer une certaine cohérence dans l'organisation des Agences d'assurances sociales, la majorité des Associations Régionales de l'Action Sociale (ARAS) se sont prononcées en faveur d'une redéfinition des périmètres des Régions d'Action Sociale (RAS) calquée sur les nouveaux districts, qui devra survenir au plus tard le 1er juillet 2011 ; en conséquence, l'ARAS Cossonay-Orbe-La Vallée sera dissoute au 30 juin 2010. Cette dernière prévoyait toutefois, dans ses buts optionnels, la gestion du réseau de l'enfance Cossonay et région (AJERCO), qui doit dès lors trouver un nouvel ancrage juridique en créant sa propre Association intercommunale.

L'adhésion à cette nouvelle entité n'a toutefois que peu de conséquences pratiques, étant considéré que l'actuel règlement intercommunal du réseau AJERCO est intégralement repris dans les nouveaux statuts et que la gestion opérationnelle du réseau sera toujours assurée par les mêmes collaborateurs. Les coûts afférents au réseau AJERCO ne seront en outre pas modifiés.

Le préavis est accepté par 36 oui, 2 non et 7 abstentions.

Règlement sur la vidéosurveillance

Pour faire face à une recrudescence des déprédations et incivilités commises sur certains bâtiments communaux ou à leurs abords, la Municipalité a envisagé un certain nombre de mesures, dont la pose de caméras de surveillance. L'usage de la vidéosurveillance nécessite néanmoins l'adoption d'un règlement qui doit en particulier respecter les normes légales en matière de protection des données. Celui-ci rappelle notamment la portée de deux principes fondamentaux en la matière que sont les principes de licéité et de proportionnalité ; ils imposent respectivement que la vidéosurveillance soit justifiée par un intérêt prépondérant public, voire privé ou par la loi et qu'elle soit un moyen adéquat et nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi. Le règlement prévoit en outre que les images ne peuvent être visionnées qu'en cas d'infractions et ne peuvent être transmises qu'aux autorités chargées de les poursuivre. De plus, toute personne se trouvant dans une zone de vidéosurveillance devra en être informée par panneau.

En bref

46 conseillers sont présents

Adoption du PV de la séance du 6 décembre 2010 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- Nomination et assermentation d'un nouveau Conseiller communal
- 3 préavis
- Nomination/dissolution de Commissions
- Propositions individuelles

Adhésion de Penthalaz à l'Association intercommunale du réseau AJERCO

(36 oui, 2 non et 7 abstentions)

Règlement sur la vidéosurveillance

(42 oui et 3 abstentions)

Mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées [...]

(unanimité)

Conseil communal du 21 février 2011 - Suite

La Municipalité tient toutefois à relever qu'il n'est aucunement prévu de faire systématiquement recours à la vidéosurveillance ; il s'agira d'en faire usage uniquement lorsqu'elle s'imposera comme la meilleure solution tant pratique qu'économique.

Le préavis est accepté par 42 oui et 3 abstentions.

Mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées ainsi qu'assainissement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie secteur chemins du Plan-Bois, de la Fully et de la Piscine

En raison du débit insuffisant de la conduite des eaux usées du chemin du Plan-Bois, les riverains sont incommodés depuis plusieurs années par des odeurs nauséabondes et des débordements récurrents. Pour remédier à ce problème, la Municipalité a prévu de procéder rapidement aux travaux cités en titre, étant considéré que chaque commune doit de toute manière, conformément aux droits fédéral et cantonal, séparer progressivement les eaux claires et usées de tous ses immeubles. A cette occasion, les conduites de défense incendie et d'alimentation en eau potable seront également remplacées et renforcées pour répondre aux exigences du Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV) et de l'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie et autres dommages (ECA).

Il n'est toutefois pas prévu de rendre effective la séparation de tous les bâtiments situés le long du chantier. Les propriétaires concernés pourront néanmoins profiter de la présence des entreprises engagées par la commune pour effectuer les travaux à moindre frais.

Du point de vue financier, on relèvera que ces travaux n'entrent pas dans la planification financière 2006-2011. La dépense brute relative à ce projet, s'élevant à CHF 636'600.-, sera financée pour CHF 52'300.- par diverses subventions et à hauteur de CHF 478'000.- par prélèvements sur divers fonds de réserves. Pour les CHF 100'000.- restants, il s'agira de recourir à l'emprunt, étant précisé que le plafond d'endettement se situe à 14,2 millions sur 20 millions autorisés.

Le préavis est accepté à l'unanimité. ♦

Coup de balai printanier

La Municipalité

Comme ces dernières années, la Municipalité de Penthaz souhaite adhérer activement à l'action coup de balai. Cette journée sera l'occasion de partager des moments amicaux et permettra une fois encore d'embellir certains espaces publics afin d'améliorer l'image de notre village.

C'est pourquoi nous invitons tous les habitants intéressés (petits et grands) à prendre part personnellement à cette action et contribuer ainsi au coup de balai printanier :

le samedi 16 avril 2011 à 8h00 devant le local du Plan-Bois afin d'organiser le travail.

Pour vous remercier de votre participation à cette matinée laborieuse et afin de terminer cette action de façon conviviale, la Municipalité vous offrira une « collation ».

Pour la bonne marche de cette journée, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au 11 avril 2011** au secrétariat communal, soit par téléphone au 021/863.20.50 ou soit de préférence par mail : administration@penthaz.ch.

La Municipalité se tient à votre disposition pour de plus amples informations et espère vivement que ce projet vous intéressera et suscitera votre participation. ♦

Inauguration de la garderie la Chenaille

La Municipalité

La Municipalité a le plaisir de vous informer de l'inauguration de la garderie **la Chenaille** le samedi 9 avril 2011.

Des portes ouvertes seront organisées à cette occasion de 11h30 à 13h30. ♦

Mise de bois de feu

La Municipalité

La Municipalité fera miser, le samedi 14 mai 2011, des stères de foyard et mélange. Rendez-vous des miseurs le samedi 14 mai 2011, à 9h30, au local du Plan-Bois. ♦

Recensement des chiens

La Municipalité

L'PolC. Art. 9. Tout chien acquis, né, vendu, mort ou donné doit être annoncé dans les quinze jours à l'administration communale. Les propriétaires de chien(s) sont informés que s'ils n'ont pas encore fait le nécessaire, ils sont tenus d'annoncer au contrôle des habitants, jusqu'au vendredi 18 mars 2011 dernier délai

- Les chiens achetés ou reçus en 2010
- Les chiens nés en 2010 et restés en leur possession
- Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés
- Les chiens vendus, morts ou donnés au cours de l'année 2010, pour radiation.

Les chiens déjà annoncés et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office. Il n'est donc pas nécessaire de les annoncer à nouveau. ♦

Dissolution de l'Association Toit Pour Tous (ATPT) et "Le Local des jeunes," à Penthalaz

Arlette Chantrens

Un peu d'histoire...

En mars 1996, suite à plusieurs années de démarches, entreprises par des jeunes, par la population locale, et par l'Association des parents d'élèves (APE), la Municipalité de Penthalaz mit à disposition des locaux de 200m² pour les jeunes, dans l'abri de protection civile, au sous-sol du complexe du Verger (sous la bibliothèque).

Le financement des structures nécessaires à ce projet avait

été concrétisé grâce, entre autre, à l'aide généreuse du 1er Rock'n'air, ancêtre du Venoge Festival.

Dès lors, les Municipalités de Penthalaz, Penthaz et Daillens subventionnent ce lieu de rencontre, géré par l'Association Toit Pour Tous (ATPT),

Composé de 5 personnes, aujourd'hui le comité rencontre de grosses difficultés à trouver de nouveaux membres. Suite à la démission de 4 de ses

membres et dans l'impossibilité de trouver des remplaçants, l'Association Toit pour Tous a tenu une Assemblée générale extraordinaire en date du 25 janvier 2011, présidée par Madame Arlette Chantrens, en présence des Autorités municipales de Penthalaz, Madame la syndique Isabelle Hautier et Monsieur Yves Jauner, de Penthaz, Monsieur Italo Zeder et de Daillens, Madame Marylène Villard. Les membres présents ont décidé la reprise du Local

des Jeunes par les communes de Penthalaz, Penthaz, Daillens et la dissolution de l'ATPT. La gestion financière du Local sera à la charge de Penthalaz.

Mesdames Martine Jauner, animatrice et Coralie Bolomey, aide animatrice restent à leur poste.

Nous souhaitons plein succès pour l'avenir du "Local " qui répond à un réel besoin pour les jeunes de notre région. ♦

Le Venoge Festival a besoin de vous

Jérôme Ostorero

Le Festival Venoge c'est pour nous et pour vous peut-être aussi une AVENTURE ! Tant il est vrai que tout seul on ne peut rien !

Et si le Festival Venoge fait la part belle aux rencontres, aux moments d'amitié et de générosité c'est grâce à l'engagement de tout un Comité, de fidèles bénévoles présents année après année et peut-être aussi de vous à qui nous lançons aujourd'hui cet appel.

Rejoignez-nous ! Pour donner de la joie aux festivaliers et en recevoir au centuple en retour !

Rejoignez notre équipe d'organisation ! Nous sommes aujourd'hui une équipe motivée de 12 personnes. Mais nous avons besoin de forces supplémentaires et serions très heureux de vivre avec vous l'aventure du Festival Venoge 2011 qui se déroulera **le vendredi 19 et le samedi 20 août**.

Votre engagement ? Vous pourriez vous investir dans un de ces domaines :

- la décoration du site : recherche d'idées, achat de matériel, réalisation avec l'aide du staff et de bénévoles déjà expérimentés

- gestion des bénévoles : recherche de bénévoles, mise à jour des listes, envoi de mail/courriers, accueil/suivi des bénévoles lors du festival
- gestion de l'infrastructure, c'est-à-dire la gestion de la location des cantines, WC, tables, chaises,... ; gestion de l'électricité et éclairage du site (mais pas les scènes) ; établissement de plans, pilotage du montage/démontage des infrastructures avec l'aide des bénévoles.
- recherche de fonds, livret de fête, affiche, gestion des médias : une personne supplémentaire en renfort serait bienvenue. Il s'agit de démarcher auprès des sponsors, de réaliser l'affiche, les flyers, le programme et gérer les contacts avec les médias traditionnels et électroniques.

Vous vous sentez appelé à vivre cette aventure ? N'hésitez pas ! Nous nous réunissons une fois par mois à Penthalaz et serions très heureux de vous accueillir ! Votre engagement au côté du nôtre est la garantie de faire vivre ce Festival Venoge que nous aimons tant ! Vous pouvez vous annoncer à l'adresse : info@coolhisse.ch ♦



Cultes

A l'église (10h)

- le 10 avril, cène

Au Foyer (10h)

- Le 27 mars brunch dès 10h avec 7' de réflexion toutes les heures

les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région

Messes

Au temple protestant

- le 2e samedi du mois à 18h00

Courrier des lecteurs

Reimar Häuselmann, contribuable

Bonjour les cancaniers, Mesdames, Messieurs,
Votre journal commence à prendre « forme ». Je veux dire, il commence à nous plaire. Est-ce que j'ose vous soumettre une suggestion ? La rubrique « Budget pour l'année 2011 » (Préavis 71-2010) ressemble à un murmure, un texte confus du mot « Budget ».

Définition du mot « Budget »

Un budget est un élément comptable dressant l'ensemble des recettes et des dépenses prévisionnelles d'un agent économique (un individu, un ménage, une entreprise, un État, etc.) au cours d'un exercice comptable à venir.

A quoi sert un budget ?

Autrement dit : un budget sert à anticiper, déléguer, contrôler. Il traduit l'engagement d'une responsable à atteindre des objectifs avec les moyens mis à sa disposition.

Pourquoi anticiper ?

Il convient d'anticiper pour savoir où on va et pour se préparer aux ruptures. Tenter de prévoir l'avenir oblige à passer en revue un certain nombre de points, ce qui donne ensuite au quotidien un air de déjà-vu et permet de réagir plus sereinement et plus rapidement lorsqu'un imprévu surgit.

Pourquoi déléguer ?

Tout d'abord gardons bien à l'esprit que celui qui délègue n'abandonne pas la responsabilité, il transfère le pouvoir de décision. La délégation permet d'éviter la gestion et le management brouillons.

Pourquoi contrôler ?

S'il y a délégation, il y a contrôle. Déléguer suppose donner du pouvoir, c'est-à-dire accorder à une personne une marge d'autonomie. Le budget précise le secteur, la marge d'autonomie, et il permet le contrôle par la mise en place d'objectifs à

atteindre et d'indicateurs négociés à des échéances fixées à l'avance. La délégation suppose de contrôler périodiquement les tâches déléguées.

Votre rubrique « Budget » dans le cancanier

Permet aux citoyens et contribuables de vérifier que « sa commune » se trouve entre des mains de personnes compétentes et lui procure un sentiment de sécurité. Pour cette raison, je souhaite que vous puissiez prendre mes remarques en considération.

Volontiers je me tiens à votre disposition, pour toutes questions au sujet de la rubrique « Budget », si vous le désirez.

Veuillez accepter, chers conseillers, Mesdames, Messieurs et chers cancaniers, tous mes vœux pour la nouvelle année 2011. ♦

Courrier des lecteurs

Mylène Burkhardt

Un grand merci pour la qualité de votre gazette.
C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je la parcours.

Proposition : Une page "Pub-info" avec le nom et infos des commerçants / cours divers et sociétés locales qui se trouvent sur notre Commune. C'est toujours mieux de se fournir "local".

Meilleures salutations et encore merci pour la rédaction de ce petit journal qui reflète ce qui se passe chez nous et à l'intérieur de notre Municipalité.

Cordialement

Réaction de la Municipalité :

Nous vous remercions pour votre courrier. Toutefois, nous ne souhaitons pas insérer de page publicitaire, le journal du Cancanier servant uniquement à transmettre des informations à la population.

Quant aux sociétés locales, tous les renseignements figurent sur notre site internet. ♦

Jubilaires

90 ans

Hélène Martin
le 21 décembre 2010

Rita Magnenat
le 29 janvier 2011

Joséphine Gothuey
le 1er février 2011

Article « Santé »

Problèmes digestifs 1 : les flatulences

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

La liste des troubles digestifs englobe une longue liste de désagréments. En tête, un phénomène souvent gênant, que l'on peine à évoquer : les flatulences, autrement dit la production de gaz. Un trouble bien connu des gens stressés mais pas seulement.

Comment le corps réagit

Après chaque repas, votre ventre est ballonné et s'accompagne d'une sensation de lourdeur désagréable. En cause, une accumulation de gaz dans l'estomac et les intestins qui peut se révéler parfois douloureuse. Ce que l'on nomme flatulences ou ballonnements est la conséquence d'une digestion difficile. A la source, des repas mal mastiqués et trop vite avalés, dans le stress ou les tensions mais aussi des aliments favorisant la fermentation, des aliments gras ou riches en hydrates de carbone, peu ou pas d'activité physique...

Que faire ?

Des mesures simples permettent de prévenir les flatulences. Mieux vaut consulter toutefois si elles s'accompagnent de sang dans les selles, de constipation, de fièvre, de perte de poids, de fatigue,...

Ce que l'on peut faire soi-même:

- manger calmement et mâcher tranquillement chaque bouchée pour éviter d'avaler de l'air (un bon plan minceur également...).
- le cas échéant, répartir plusieurs petits repas tout au long de la journée.
- réduire, dans la mesure du possible, les aliments susceptibles de provoquer ces ballonnements : crudités, aliments frits et gras ou encore sucrés, pâtes et céréales, alcool, épices et café (sans oublier le tabac).
- préférer des méthodes de cuisson qui diminuent les effets de certains légumes (chou) et des légumineuses.
- manger simplement, sans mélanger trop d'aliments.
- boire beaucoup d'eau – de préférence hors des repas – et renoncer aux boissons gazeuses.
- quant à l'alcool, la meilleure consigne reste le « peu mais bon ».
- bouger pour soulager la digestion et calmer le stress.

Les plantes se révèlent d'excellentes alliées contre les flatulences : en cuisine, agrémentez vos plats de coriandre, de cumin, de basilic, d'estragon, de cardamome, de gingembre, etc. Il existe également des tisanes qui amélioreront le phénomène.

A la pharmacie, diverses préparations à base d'artichaut, de berbérises, de menthe ou de chardon-Marie notamment, sous forme de dragées, gouttes ou gélules, accélèrent le travail biliaire et renforcent la digestion.

D'autres produits conseillés par le pharmacien permettent de calmer rapidement les flatulences et de libérer les gaz par voies naturelles.

Alors, bon appétit ! ♦

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

Tél. 021/863.20.50

Bourse communale

Tél. 021/863.20.51

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Jeudi de 15h30 à 18h30 (horaire d'été)
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde

0848.133.133

Pharmacie de garde

Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
021/861.15.86

Vétérinaire de garde

Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence

117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Agenda

Les mercredis de 8h00 à 12h15

Marché hebdomadaire du terroir à Penthalaz
Autour de la fontaine à la place Centrale

13 mars 2011 à 17h00

Concert de La Vuy
Quatuor Sine Nomine
Foyer Paroissial

16 mars 2011

Connaissance 3
Salle du Verger

26 mars 2011

Carnaval
Salle du Verger

17 avril 2011

Culte des Rameaux
Penthaz

23 avril 2011

Tournoi de foot
Association La Sauce
Salle du Verger

30 avril 2011

Vente - Troc
Salle du Verger

7 mai 2011

Marché de printemps
APAC

20 et 21 mai 2011

30 ans de l'Accroche-cœur
Salle du Verger

19 et 20 août 2011

Venoge Festival
La Cool'Hisse
Place des Fêtes

Annoncez-nous vos dates ou dossiers de presse à l'adresse : lecancanier@penthalaz.ch

Madeleine Chamot-Berthod a reçu le Mérite cantonal vaudois

Bernard Morel

Le 26 janvier dernier, le Conseil d'Etat vaudois a décerné le Mérite cantonal vaudois à quatre personnes dont l'action a contribué ou contribue à faire rayonner le canton. Parmi les lauréats, il y avait une citoyenne de Penthalaz, Madeleine Chamot-Berthod. Ce fut un beau cadeau d'anniversaire – elle a fêté ses 80 ans quelques jours plus tard – pour cette ancienne skieuse d'élite qui habite notre commune depuis 1988. La raison de ce prix? Il y a 55 ans, le 1^{er} février 1956 (le jour de ses 25 ans), celle qui s'appelait encore Madeleine Berthod est sortie championne olympique de descente à Cortina d'Ampezzo avec plus de quatre secondes d'avance sur la deuxième, une autre Suisseuse, Frieda Dänzer.

«J'ai été totalement surprise de recevoir ce prix à mon âge, nous a lâché Mme Chamot, lorsqu'elle nous a reçus chez elle. Je croyais bien que tout le monde m'avait oubliée.» Non, l'exploit de Madeleine Chamot-Berthod n'a pas été oublié tant il avait marqué les esprits à l'époque. «A voir toutes les félicitations qui me sont adressées, je commence à croire que c'était vraiment le cas, continuait-elle. C'est vrai que quatre secondes d'avance, c'était énorme. Un tel écart serait impensable aujourd'hui. Il faut dire qu'à l'époque, les pistes n'étaient pas préparées comme maintenant. Il suffisait de sortir de la ligne pour se retrouver dans la neige fraîche et perdre du temps.»

Depuis lors, bien d'autres skieurs suisses ont accompli des exploits, mais ceux de Madeleine Chamot-Berthod sont restés dans les mémoires parce qu'elle était vraiment une des skieuses les plus douées de sa génération. Si la Coupe du monde de ski alpin – qui a été créée 10 ans plus tard – avait existé à ce moment-là, sans nul doute Mme Chamot l'aurait remportée. Elle est en fait la première sportive vaudoise à avoir remporté une médaille d'or olympique. En lui attribuant ce prix, le Conseil d'Etat a tenu à rappeler l'événement.

L'année 1956 a été particulièrement marquante dans la vie de Madeleine Chamot-Berthod puisque six mois après son titre olympique, elle a épousé Jacques Chamot, qui était venu faire un stage de vétérinaire dans le Pays d'Enhaut, où elle vivait alors. Un peu plus tard, le couple s'est installé à Cossonay et a eu trois enfants, Marianne, Françoise et Olivier. Puis il est venu s'installer à Penthalaz à la fin des années 80.

Aujourd'hui veuve, Madeleine Chamot-Berthod n'a rien perdu de sa passion pour le sport. «Et pas seulement pour le ski, précise-t-elle. Je regarde tous les sports à la télévision.» Et quand elle en a l'occasion, elle pratique encore le ski. «Il y a deux-trois ans, je me suis mise au ski carving, explique-t-elle. Ca m'a fait drôle de me retrouver avec des skis de 170 cm, moi qui avait toujours utilisé des skis de 2,05 m, et même de 2,15 m pour



Photographie : <http://www.olympic.org/madeleine-berthod>

les descentes. Mais je me suis adaptée sans problème et j'ai beaucoup de plaisir. J'ai juste été surprise lorsque j'ai voulu aller tout droit car les skis carving n'ont pas la même stabilité.»

Les lauréats du Mérite cantonal vaudois ont désormais leur nom gravé dans le vestibule du château Saint-Maire à Lausanne. Ils ont reçu également une somme de 5000 francs à verser à une œuvre d'utilité publique de leur choix. «J'ai choisi de faire ce don à des handicapés sportifs.» ♦